

## **COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP**

## VISIO CONFÉRENCE AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur général a tenu ce jeudi 29 octobre 2020 une visioconférence avec les représentants du personnel suite à la nouvelle période de confinement décidée par le Président de la République. Celle-ci n'est pas équivalente à celle du mois de mars dans la mesure où il n'y a pas de plan de continuité d'activité mais un maintien de l'activité des services publics.

Le point le plus important est de déterminer comment certaines missions peuvent être assurée et de trouver l'équilibre entre le présentiel et le télétravail.

Les actions de contrôle, de recouvrement doivent être adaptées en évitant les interventions sur place.

Sur l'accueil du public, les services de la DGFIP doivent rester ouverts. En priorité, il convient de privilégier la réception sur RDV lorsque c'est possible. Le rendez-vous administratif est le motif qui justifie qu'un contribuable puisse se déplacer pendant le confinement. Il doit donc fournir le document validant et justifiant du RDV à la DGFIP.

Les modes de fonctionnement doivent être adaptés avec notamment la tenue de réunions locales et nationales en visio-conférence.

Concernant le télétravail, le taux d'équipement est proche de 30% à la DGFIP (16% cadres C – 23 % cadres B et 61 % cadres A et A+). Des commandes de matériel sont toujours en cours et des nouvelles commandes sont passées. Pour le DG même si les cadres sont en télétravail, ils doivent être en capacité de rejoindre leur service durant la journée si besoin compte tenu de leurs responsabilités. Il est difficilement envisageable qu'un cadre soit 5 jours sur 5 en télétravail. Le DG a précisé qu'il n'y a pas d'attribution prioritaire des équipements en télétravail vers les cadres.

Pour la CFTC DGFIP il faut veiller à la perception par les agents de la DGFIP du niveau d'équipement en télé travail. Le meilleur taux d'équipement des services de la direction générale, des cadres et cadres supérieurs donne l'impression que des grades et services sont prioritaires or ce n'est pas l'état d'esprit du déploiement du télétravail à la DGFIP. Le nombre d'agents en présentiel compte tenu des directives du gouvernement doit baisser. Dans la mesure où les écoles les collèges et crèches vont continuer à recevoir les enfants on peut espérer que le télétravail soit mieux perçu que lors du premier confinement.

Dans le cadre du re-confinement, le but est d'inciter au maximum les agents équipés de basculer en mode télétravail 5 jours sur 5. Le fait de mettre les agents en télétravail 5 jours sur 5 est souhaité pour les agents équipés.

Pour la CFTC DGFIP, le télétravail 5 jours sur 5 impactera le collectif de travail des services. Toutefois, le fait de limiter les contacts dans les services et dans les transports est une priorité

pour freiner la propagation de l'épidémie. L'instauration d'un échange quotidien entre le chef de services et de ses agents est essentiel.

Le DG a proposé d'élaborer un document synthétique les droits et obligations des agents en mode télétravail en mode de crise.

La CFTC DGFIP est favorable à l'élaboration de ce document afin de cadrer l'exercice du télétravail aussi bien pour les agents que pour les chefs de service.

Sur le plan sanitaire les règles seront à nouveaux rappelées.

La DGFIP sera sollicitée pour répondre aux sollicitations concernant le suivi des demandes déposées dans le cadre du fond de solidarité. Le DGFIP est en première ligne pour aider accompagner les entreprises. Le DG a rappelé l'importance de la DGFIP dans le contexte de la crise économique actuelle. Il a salué l'engagement des agents de la DGFIP sur ces missions et qui sont amenés à répondre parfois à la détresse de chefs d'entreprises. Le DG s'est engagé à suivre la situation des plate formes téléphoniques qui doivent répondre aux entreprises, et des agents qui y travaillent.

Depuis une dizaine de jours le nombre de contaminations au sein de la DGFIP est en hausse, ce qui peut impacter le fonctionnement des services. Au ministère des finances, le nombre de contaminations a doublé en 2 semaines.

Le Directeur général adressera un message au agents via Ulysse après la communication du premier ministre qui doit avoir lieu en fin d'après-midi.

Le DG a indiqué que la poursuite des activités conduit à adapter les missions et les structures. Par conséquent les réformes en cours à la DGFIP ne doivent pas être mise en sommeil. La DGFIP est aujourd'hui dans la phase de mis en œuvre.

La CFTC DGFIP souhaite que le re-confinement conduise à un gel des réformes en cours à la DGFIP car dans le contexte actuel les agents ne peuvent s'exprimer. De plus, la phase de mise en œuvre de ces réformes nécessite une mobilisation des services pour répondre à ce qu'elles impliquent alors que ces services sont confrontés à la gestion des conséquences de la crise . L'état d'esprit des agents n'est pas au déploiement de la réforme et de ses impacts.

Pour les agents stagiaires actuellement en formation initiale au sein des écoles de l'ENFIP, la formation va être basculée en tout distanciel (a priori à compter du lundi 2 novembre 2020).

Le DG n'a pas à ce stade apporté de réponse concernant l'impact de cette mise en formation à distance en totalité sur la prime de scolarité, les modalités de passage des UC et sur la fin de la période d'expression des vœux et souhaits pour les affectations locales.

La CFTC DGFIP souhaite une communication rapide de l'ENFIP pour répondre aux nombreuses questions des stagiaires sur ces sujets.

Pragmatisme et réactivité.

La CFTC est toujours à vos côtés.

N'hésitez pas à contacter vos correspondants.

https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/